

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part au vote : 15*

**Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Stéphane Mastropietro, Caroline Driol, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Thierry Rutgé, Astrid Bouchard, Dominique Capron, Cathy Peloso**

**Procurations : Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Antoine Crezè à Mireille Berthuin**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 19 janvier 2024

### **DELIBERATION N°7**

**Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux de végétalisation du cimetière communal**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux de végétalisation du cimetière communal.

Ces travaux répondent à des enjeux à la fois économiques, en facilitant l'entretien du lieu par les agents, et écologiques, en favorisant le développement des espaces de biodiversité et la dés-imperméabilisation des sols.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux et constat d'huissier	27 402€	Fonds Vert	21 922 €
		Autofinancement	5 480 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 402€</b>		<b>27 402€</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme la Maire à solliciter une aide du Fonds Vert au titre de la mesure « Renaturation des espaces » et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 23 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Sandrine Gayet

La maire  
Coralie Bourdelain